

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein du PETR Centre Ouest Aveyron, situé 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	22/09/2026
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	27

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (27) :

ARNAL Michel, BERNIÉ Patrick, BOCQUET Florence, CALVET Jean-Marc, CAMBOULAS Marie-Laure, CARRIÉ Jean-Claude, CISTERNINO Alain, CLEMENT Karine, FONTAINE Hubert, FOURNIER Monique, GOMEZ Christian, KAYA-VAUR Danièle, LAURENS Michel, LE MEIGNEN Jean Eudes, LE ROUX Patrick, MARTY Guy, MAZARS David, MIRAL Sabine, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, REMES Laurent, RIGAL Dominique, RIVIERES Patrice, SALESSES Fabienne, SOULIE Philippe, THEMINES Jean-Luc, VIALARET Martial.

Excusés ou absents (11) :

BARBEZANGE Jacques, BESSIERE Pierre, CABROLIER Hélian, CANAC Bernard, FABRE Jean-Marc, FAJOU Florian, FRAYSSINHES Patrick, KEROSLIAN Jean-Philippe, MONTOYA Jacques, MAZARS Stéphane, VIGUIER Mathis.

Délégués absents ayant donné procuration (7) :

M. BOUYSSIÉ Jean-Michel a donné procuration à CARRIÉ Jean-Claude
M. MARTY François a donné procuration à LE MEIGNEN Jean-Eudes
M. MASBOU Jean-Pierre a donné procuration à POUZOULET LIGUE Didier
Mme NESPOULOUS Régine a donné procuration à LAURENS Michel
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à MARTY Guy
M. ROUQUETTE Dominique a donné procuration à CALVET Jean-Marc
Mme VIDAL Sarah a donné procuration à FOURNIER Monique

Secrétaire de séance : Martial VIALARET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 49 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 9 septembre 2026 ;

Considérant ce qui suit :

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).
La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

Considérant que parmi les agents du PETR un seul est titulaire, il est proposé de fixer le ratio à 100 %.

⇒ **Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron décide, à l'unanimité :**

- **de fixer le ratio commun à tous les cadres d'emplois à 100% pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur**
- **de fixer la durée à la durée du mandat (2026-2032).**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le : **08 OCT. 2026**

Publié ou notifié le : **08 OCT. 2026**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN



Le secrétaire de séance,
Martial VIALARET



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Fixation du taux de promotion pour l'avancement de grade

Date de décision: 28/09/2026

Date de réception de l'accusé 08/10/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 260928_31DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20260928-260928_31DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 260928-31 DL Fixation Taux Promotion Avancement Grade.pdf (99_DE-012-200050565-20261008-260928_31DL-DE-1-1_1.pdf)